

LA CAISSE POPULAIRE
DE LEVIS

Société coopérative régie par la Loi des
Syndicats de Québec 1906

SIÈGE SOCIAL:—A LEVIS
PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA.

Levis, 3 mai 1912 191

Mon cher M. LeBel,

Mille fois, merci pour votre lettre du 1^{er} courant qui me donne de précieux renseignements sur les opérations de votre Caisse. C'est d'autant plus beau que le nombre de vos sociétaires n'est que de 153. C'est ce chiffre de 153 qui, peut-être, projette une ombre légère sur le radieux tableau des opérations, en ce sens qu'il laisse l'impression qu'avec une propagande très active il aurait pu être plus considérable. D'ordinaire, je conseille fortement l'affichage des Etats mensuels à la porte de l'Eglise, au Bureau de Poste et ailleurs, comme un irrésistible moyen de propagande; les gens voient les progrès accomplis et en sont favorablement impressionnés. De là à faire acte d'adhésion il n'y a qu'un pas, vite franchi. Je vous suggère l'application de ce moyen avec l'espoir que vous voudrez bien le considérer avec faveur.

L'entrée des retraits sur parts sociales se fait en encre rouge à la suite des versements. Comme il n'y a pas de colonne spéciale pour ces retraits, je comprends votre embarras. Il n'y a pas de colonne pour les retraits parceque ces retraits ne sont pas sensés être fréquents, voilà pourquoi on m'a adopté l'entrée en encre rouge afin de bien saisir l'oeil et en ajoutant un zéro "dans la colonne totale des versements"; de la sorte il n'y a pas d'erreur possible.

Oui, quand un enfant a amassé cinq piastres à l'Épargne du sou et ~~qu'il~~ qu'il ~~xxx~~ souscrit une part, il devient sociétaire et a droit à un carnet comme tel. Vous me demandez s'il doit continuer à déposer à l'école, ou s'il doit cesser de mettre ses sous à l'Épargne Scolaire pour venir régulièrement à la Caisse comme les autres sociétaires? Je conseille toujours de le faire continuer à déposer à l'école, cela épargne de l'ouvrage au Gérant et quand l'enfant a amassé, disons une piastre ou deux, il peut les retirer de l'Épargne scolaire et, s'il ne veut pas souscrire une nouvelle part, il peut déposer cet argent au service de l'épargne de la Caisse elle-même, et devenir ainsi un sociétaire-déposant, jouissant alors de l'intérêt accordé sur les dépôts. A Lévis, nous en avons beaucoup qui sont dans ce cas-là.

~~Les chiffres que vous me donnez vont jusqu'au premier mai,~~
je suppose. Vous me feriez grand plaisir si, d'ici à quelques mois, vous me transmettiez un état financier mensuel de votre Caisse, me permettant ainsi d'en suivre les développements. Vos retraits sur capital social et Épargne ~~devraient être distincts~~ devraient être distincts dans votre état, comme il le sont dans le Livre de Caisse, afin de voir le mouvement de ces deux retraits plus distinctement. Il va sans dire que les Retraits sur Épargne sont toujours plus actifs que sur le Capital Social. J'ai bien hâte de recevoir votre prochain Etat, car je ne manquerai pas de citer dans mes conférences votre belle Caisse de Matane.

Avec mes meilleures amitiés, croyez-moi,

Votre bien dévoué,

Si vous avez d'autres questions à me poser, ne vous gênez pas, je vous en ferai. Avec vos réponses, une feuille quelconque en réponse ou un exemplaire, vous?

Alphonse Desjardins



Bureau des Débats

Ottawa le 6 février 1913.

J. O. LeBel Esq. M.P.
Secrétaire de la Caisse Populaire
Ottawa

Mon cher M. LeBel,

Je vous remercie pour l'envoi de votre dernier état financier que je reçois à l'instant même.

Je vous suis très reconnaissant pour votre aimable ponctualité à me tenir au courant des affaires de votre Caisse.

Vos opérations se développent toujours, mais on s'effraye vous pour qu'il soit désirable, après entente avec M. LeClerc, d'organiser une association de propagande à laquelle M. LeClerc et vous pourriez faire des conférences de propagande.

Je suis convaincu que cela réveillerait nos gens et leur donnerait de nouvelles

ALPHONSE DESJARDINS

FONDATEUR DES CASSER POPULAIRES

PRÉSIDENT ET GERANT DE
LA CAISSE POPULAIRE DE LEVIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'ACTION POPULAIRE ÉCONOMIQUE

Levis, le 9 juillet - 1913

J. O. Le Bel Esc.
C. P.
Tratane.

Mon cher Tratane

Merci pour

l'envoi de vos états de juin.

L'état se trouve bien et je
vous en félicite.

Je compte passer par
Tratane dans quelques semaines
en route pour St Anne des Fronts
et Cap Chatte. Je serais bien
heureux de rencontrer vos officiers
alors.

A vous

Alphonse Desjardins

ALPHONSE DESJARDINS

FONDATEUR DES CAISSES POPULAIRES

PRÉSIDENT ET GÉRANT DE
LA CAISSE POPULAIRE DE LEVIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'ACTION POPULAIRE ÉCONOMIQUE

Levis, le 8 octobre - 1913

Mon cher M. LeBel,

Merci pour vos
états financiers de septembre et pour votre
note.

Von fils qui est votre notaire
me dit que vous trouverez la
formule de l'acte hypothécaire
pour ouverture de crédit et
compte-courant, dans le

Formulaire - Marchand et Cie les
modifications requises pour le cas de la Caisse.
Si vous ne l'avez pas, je me ferai
un plaisir de vous en envoyer
copie. Bravo pour l'ouvrage!!

Très saluts à Madame et
à M^{rs} Fournier et M. Tracer.

Très amitiés à vous

Alphonse Desjardins